



Remboursement fonds propres/récompenses

Par **VALLADE**, le **12/02/2016** à **21:17**

Bonjour

- * Suis marié depuis 11ans sous le régime de la communauté légale.
- * Possédais des économies(liquidités)au jour du mariage.
- * Ai progressivement viré la totalité de ces mêmes économies sur le compte-joint de la communauté.
- * Ces économies n'ont été utilisées qu'à des placements court-terme(3 à 6 mois)ouverts indifféremment au nom de Mme, au nom de mon enfant mineur et de moi-même.
- * Ces placements ont générés des profits(des intérêts)qui étaient rapatriés, entre 2 placements, sur le compte-joint avec le capital investi.
- * Aujourd'hui je divorce et aimerais savoir:
Puis-je récupérer le montant de mes économies avant mariage et si oui à quelles conditions?